

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 13-05 du 12 décembre 2019

### MISE EN ŒUVRE DU VOLET SPORTIF DU PLAN DE MOBILISATION 2019 POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 – PROJETS INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SAISON 2019-2020 – CONVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

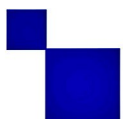
Vu le plan de mobilisation jeux olympiques et paralympiques départemental approuvé par délibération du conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre de la saison 2019-2020, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour leur projet d'inclusion sociale par le sport :

- 8 000 euros au Flash de La Courneuve pour le projet avec l'E2C sur 3 sites,
- 5 000 euros à l'association « Les enfants du jeu » pour le projet avec la CAMNA,
- 4 500 euros à l'ASPAL pour le projet avec les structures de la DEF à la base de Champs sur Marne,
- 3 500 euros à l'association Rugby club de Montreuil pour le projet avec les UEMO (unité éducative en milieu ouvert),
- 5 000 euros à l'association l'Espérance Sportive de Stains - section tennis pour le projet avec des centres sociaux,
- 10 000 euros à l'ASVE pour le projet art, sport et inclusion avec des patients de l'Hôpital de Ville Evrard,
- 8 000 euros à l'association AC Bobigny rugby pour le projet avec l'association la Grande Ourse ;



- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure les associations suivantes :

- Le Flash de La Courneuve,
- Les Enfants du Jeu,
- L'AC Bobigny rugby ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*M. Bluteau*

Abstention pour la subvention à l'association "La Grande Ourse"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*